

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt et un, le vingt mai**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Sophie ROUVEL, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, Mme Brika VACHER, M. Yannick CLEYRAT, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Étaient absents excusés : Mme Caroline LABORDE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Caroline LABORDE en faveur de M. Daniel LE MAO.

Secrétaire : M. Alain HYOT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 13 avril 2021. Aucune modification n'est apportée. Le procès verbal est signé.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-024 : Demande Prêt relais

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de travaux de voirie et de l'acquisition d'un tracteur, il est nécessaire de contracter un prêt relais.

Il propose :

- de souscrire un prêt relais de 75.000 € auprès de la Caisse d'Epargne, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **objet** : financement de travaux de voirie et acquisition d'un tracteur
- **montant** : 75.000 €
- **durée** : 2 ans
- **taux** : 0.25 %
- **périodicité des échéances** : annuelle
- **échéance** : 187,50 €
- **frais de dossier** : 150 €.

- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce financement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-025 : Décisions modificatives

Considérant la décision de contracter un prêt relais,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les inscriptions comme suit :

Virements de crédits :

INVESTISSEMENT			
RECETTES		RECETTES	
Compte 1327 <i>Oper 2</i>	- 3.000	Compte 1641 Emprunts	+ 75.000
Compte 1323 <i>Oper 12</i>	- 47.000		
Compte 1341 <i>Oper 12</i>	- 25.000		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-026 : Demande Fonds Equipement des Communes- FEC.
Travaux aménagement création vestiaire- sécurisation main courante.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement du terrain de football : parking, vestiaire, accès protégé au terrain, mise en place d'une main courante.

Coût estimatif de l'opération :

- Création d'un parking 60 places + bus :	70.000 €
- Création d'un vestiaire	60.000 €
- Création d'un accès protégé (tunnel..) :	13.000 €
- Mise en place d'une main courante homologuée :	30.400 €
TOTAL :	173.400 €.

Pour mener cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce projet et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-027 : Demande DETR
Travaux aménagement création vestiaire- sécurisation main courante.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement du terrain de football : parking, vestiaire, accès protégé au terrain, mise en place d'une main courante.

Coût estimatif de l'opération :

- Création d'un parking 60 places + bus :	70.000 €
- Création d'un vestiaire	60.000 €

- Création d'un accès protégé (tunnel..) : 13.000 €
- Mise en place d'une main courante homologuée : 30.400 €

TOTAL : 173.400 €.

Pour mener cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce projet et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-028 : Demande de subvention Fonds d'Aide Football Amateur (FAFA).

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du terrain de football : création d'un vestiaire, accès protégé au terrain et mise en place d'une main courante, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-029 : Demande Fonds Equipement des Communes-FEC
Achat tracteur**

L'achat d'un tracteur s'avère nécessaire afin de faciliter l'entretien des voies communales.

Un devis d'un montant de 39.900 € HT a été établi.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention Fonds Equipement des Communes auprès du Département, qui représenterait 20 % du montant HT, à savoir : 9.975 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-030 : Achat terrain CAPAO-Laurière

Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour de Laurière, projet proposé par la Direction Interdépartementale des Routes du Centre OUEST - DIRCO, il est nécessaire que la commune acquière une parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame CAPAO.

Parcelle section B n° 1356 d'une superficie de 2436 m².

Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 7.000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de le mandater pour toutes les démarches relatives à cette acquisition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-031 : Lignes Directives de Gestion (LDG).

Nouvelle obligation prévue par la loi du 6 août 2019, les Lignes Directives de Gestion (LDG) ont pour objectif de définir les grandes orientations de la collectivité en matière de pilotage des ressources humaines et de valorisation des parcours professionnels.

Les Lignes Directives de Gestion (LDG) représentent un projet global de gestion des ressources humaines de la collectivité.

Elles définissent un cadre de prise de décision de l'autorité territoriale,

Elles apportent une visibilité aux agents sur les orientations et priorités de l'employeur ainsi que sur leurs perspectives d'évolution de carrière,

Elles fixent le cap de l'action de la collectivité en matière de gestion des ressources humaines et permettent d'avoir une vision plus globale de l'organisation.

Les Lignes Directives de Gestion (LDG) sont valables pour une durée de 6 ans.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet réalisé. Il précise que les LDG sont partiellement ou totalement révisables pendant la période de 6 ans selon la même procédure que pour leur élaboration.

Dès leur approbation par l'assemblée, elles seront transmises au Centre de Gestion de la Dordogne- CDG 24, pour avis du Comité Technique.

Elles seront arrêtées par l'autorité territoriale à la suite de cet avis.

Les dispositions contenues dans les LDG relatives à la valorisation des parcours professionnels devront être prises en compte pour les décisions individuelles prenant effet dès le 1er janvier 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil:

- d'approuver le contenu du dossier Lignes Directives de Gestion (LDG) tel que présenté,
- de solliciter la saisine du Comité Technique auprès du Centre de Gestion de la Dordogne pour avis préalable à la prise d'effet de la décision,
- que, sans observation du Comité Technique, les Lignes Directives de Gestion (LDG) seront mises en application à la date de l'avis.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Planning tenue bureau de vote
Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021.

BUREAU DE VOTE –
ELECTIONS DEPARTEMENTALES

1er tour

Horaires			
8 h 00 - 11 H 30	LABORDE CAROLINE	LE MAO DANIEL HYOT ALAIN	SIOSSAC-MOULINE VIRGINIE
11 H 30 - 15 H 00	ROGATION JEROME	GINTRAC ARNAUD	VACHER BRIKA
15 H 00 - 18 H 00	DESVEAUX DIDIER	LE MAO DANIEL	COUTY

**BUREAU DE VOTE –
ELECTIONS REGIONALES**

1er tour

Horaires			
8 h 00 - 11 H 30	PLANCHE JEAN LUC	LE MAO DANIEL MEYNARD LAURENCE	JALADIS STEPHANIE
11 H 30 - 15 H 00	COUTY Philippe	COURNIL SEBASTIEN	BOJANIC JEAN-FRANCOIS
15 H 00 - 18 H 00	PLANCHE CATHY	DENIS-PALEM Sylvie	* CLEYRAT Yannick

BUREAU DE VOTE –
ELECTIONS DEPARTEMENTALES

2ème tour

Horaires			
8 h 00 - 11 H 30	LABORDE CAROLINE	LE MAO DANIEL HYOT ALAIN	SIOSSAC-MOULINE VIRGINIE
11 H 30 - 15 H 00	ROGATION JEROME	GINTRAC ARNAUD	VACHER BRIKA
15 H 00 - 18 H 00	DESVEAUX DIDIER	LE MAO DANIEL	CHAMBAGNE Paule

BUREAU DE VOTE –
ELECTIONS REGIONALES

2ème tour

Horaires			
8 h 00 - 11 H 30	PLANCHE JEAN LUC	LE MAO DANIEL MEYNARD LAURENCE	JALADIS STEPHANIE
11 H 30 - 15 H 00	COUTY Philippe	COURNIL SEBASTIEN	BOJANIC JEAN-FRANCOIS
15 H 00 - 18 H 00	PLANCHE CATHY	DENIS-PALEM Sylvie	* CLEYRAT Yannick

INFORMATION : Informations diverses

- Un Conseil de Développement a été institué au sein du GRAND PERIGUEUX.

Il s'agit d'une participation citoyenne.

Il est composé de 3 collèges :

- 1 collège des habitants : Madame CHAMBAGNE représentera la Commune d'Antonne
- 1 collège de l'assise territoriale : Madame PAUCHET représentera la Commune d'Antonne
- 1 collège des acteurs locaux : 20 électeurs de la commune ont été tirés au sort, la liste a été soumise au GRAND PERIGUEUX qui se charge de prendre contact avec eux.

- Le 20 mai, Monsieur le Maire et Monsieur PLANCHE ont rencontré Monsieur DE LARY et les représentants de l'ONF afin de s'entretenir sur un projet nommé " LABEL CARBONNE" au sein de la forêt domaniale.

Le projet présenté par Monsieur DE LARY, consiste en une étude sur l'absorption de Carbone par la forêt et le repeuplement de parcelles.

- **Animations** :

- 13 juin 2021 : reprise du Marché avec environ 10 producteurs
- 1er juillet 2021 : Concert MNOP, présence de 4 Food Truck.

Un flyer annonçant ces manifestations sera distribué aux administrés.

- Un débat est ouvert concernant la mise en place des cartes au niveau des containers poubelles et la gestion par le SMD3.

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2021-024 : Demande Prêt relais

MA-DEL-2021-025 : Décisions modificatives

MA-DEL-2021-026 : Demande Fonds Equipement des Communes- FEC.

Travaux aménagement création vestiaire- sécurisation main courante.

MA-DEL-2021-027 : Demande DETR

Travaux aménagement création vestiaire- sécurisation main courante.

MA-DEL-2021-028 : Demande de subvention Fonds d'Aide Football Amateur (FAFA).

MA-DEL-2021-029 : Demande Fonds Equipement des Communes-FEC

Achat tracteur

MA-DEL-2021-030 : Achat terrain CAPAO-Laurière

MA-DEL-2021-031 : Lignes Directives de Gestion (LDG).

MA-DEL-- : Planning tenue bureau de vote

Elections Départementales et Regionales des 20 et 27 juin 2021.

MA-DEL-- : Informations diverses

Signatures des membres présents :

M. Daniel LE MAO (Président de séance)		M. Alain HYOT (Secrétaire de séance)	
M. Arnaud GINTRAC		Mme Stéphanie JALADIS	
M. Philippe COUTY		M. Sébastien COURNIL	
M. Jean Luc PLANCHE		M. Jérôme ROGATION	
Mme Laurence MEYNARD		Mme Sophie ROUVEL	
Mme Virginie SIOSSAC MOULINE		Mme Brika VACHER	
M. Yannick CLEYRAT		Mme Sylvie DENIS-PALEM	
Mme Caroline LABORDE	ABSENT EXCUSÉ (Pouvoir M. Daniel LE MAO)		

Séance du 20/05/2021 clôturée à 20h30